

Il se passe des choses épatantes à Saint-Clair-du-Rhône, « Capitale du RIC » ! Ils organisent eux-mêmes un premier RIC... sur le RIC.

Exemplaire.

On devrait tous faire ça dans notre commune, dans notre village, dans notre quartier. On devrait tous faire ça.

Nous deviendrions très rapidement très nombreux à muter en #CitoyensConstituants.

Et très nombreux, nous deviendrions LÉGITIMES à exiger de voter au lieu d'élire.

Le niveau monte

#GiletsJaunesConstituants

Étienne.

CONSULTATION DU BUREAU N°3 DE St-CLAIR-DU-RHÔNE



Le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) en toutes matières, est devenu la revendication N°1 du mouvement social qui touche actuellement la France.

En 1993 Il était dans le programme de **tous** les partis mais n'a jamais été mis en place. Il l'était encore dans le programme de 7 candidats sur les 11 à la présidentielle 2017 !

<https://youtu.be/osrsZL4SH7A>

A lire : www.article3.fr/informations/definition-du-ric



Les habitants rattachés au bureau N°3 de la commune de Saint-Clair-du-Rhône seront le 12, 13 et 14 janvier prochains, les pionniers dans l'organisation d'un RIC.

En effet, l'association "article 3" (auprès de laquelle vous pouvez [signer la pétition en ligne pour l'obtention du RIC en toutes matières](#)) et l'association Unis Vers SEL, toutes deux membres du [Clic-RIC](#), organisent cette première en France.

Un référendum pour se prononcer : « Êtes-vous favorable au RIC ? »

Les Gilets jaunes du sud-lyonnais passent à une étape supplémentaire en organisant un premier référendum. La question posée est basique : « Êtes-vous favorable au RIC (Référendum d'initiative citoyenne) en toutes matières ? »

Après la conférence privée du 8 décembre, qui s'est déroulée en présence de Maxime Nicolle, dit « Fly rider » (figure connue des gilets jaunes sur les réseaux sociaux), pour expliquer le principe du Référendum d'initiative citoyenne (RIC), les habitants de la région de Condrieu, sont désormais invités à passer par les urnes.

Un RIC local

Deux associations qui militent en faveur de l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne, Article 3 et UniverSEL, ont décidé de tenter l'aventure à l'échelle locale. Samedi 22 décembre, elles organisaient une réunion avec des Gilets jaunes pour leur présenter leur référendum sur le RIC. L'idée est de se prononcer sur l'utilisation de ce référendum « en toutes matières ». Pour rappel, le RIC, référendum d'initiative citoyenne, permet de corriger, améliorer ou voter une loi en lançant une pétition qui, si elle obtient un certain seuil de signatures, est soumis à référendum. « En toutes matières » signifie qu'il n'y a pas de taux de participation minimum fixé pour accepter le résultat du référendum. Le RIC touche tous les domaines, même la fiscalité, le budget, les traités et l'amnistie. Enfin, le résultat du référendum doit s'appliquer à court terme.



■ Deux associations, Article 3 et UniverSEL, organisent un référendum sur le RIC. Photo Maud LAMASSIAUDE

Un vote en janvier

L'opération a été lancée par les deux associations le 21 décembre lors de la pose du scellé sur l'urne par un huissier de justice. Annoncée le 22 décembre lors d'une conférence de presse au foyer Nemoz, la campagne référendaire sera effective dès le 24 décembre et s'achèvera le 6 janvier. Les élus qui ont obtenu au moins 1 % au 1^{er} tour des élections législatives de 2017 pourront s'exprimer pour ou contre et même donner des consignes de vote. Un vote qui s'effectuera du 7 au 14 janvier (de 9 à 18 heures du lundi au samedi et de 9 à 13 heures le dimanche). L'urne devait être posée sous le barnum du camp des Gilets jaunes mais ces derniers ont été délogés

vendredi matin par la gendarmerie. De ce fait, elle sera déposée, soit devant la mairie si cette dernière accepte, soit sur un terrain privé.

Trop peu d'inscrits

Les associations organisatrices de ce référendum, Article 3 et UniverSEL, attendent désormais la liste électorale demandée à la mairie pour convier les électeurs. Le maire s'est engagé à la leur remettre sous dix jours (soit le 27 décembre au maximum). Elles ont choisi le bureau de vote n°3 de Saint-Clair-sur-Rhône car il représente près de 1 000 électeurs (qui devront venir munis de leur carte d'identité et émarquer). Bémol, cela écarte 2 100

autres inscrits, dont des Gilets jaunes très militants. De plus, d'autres personnes qui militent pour le RIC et qui passaient au camp soutenir le mouvement mais qui proviennent d'autres communes voisines souhaitaient, eux aussi, participer. « Comme nous ne sommes ni un parti, ni un syndicat, nous avons peu de financement et il faut payer l'urne, les bulletins de vote, les enveloppes. Alors nous avons dû nous limiter à un seul bureau de vote », explique l'un des organisateurs.

Un référendum à échelle réduite qui pourrait toutefois donner des idées à d'autres associations ou même des communes dans le sud-lyonnais.

De notre correspondante locale,
Maud LAMASSIAUDE

Le progrès du 22 décembre 2018

Il vous sera bientôt possible de lancer votre propre consultation. Pour cela, nous vous invitons à revenir régulièrement sur le site ; une procédure vous facilitant la tâche sera mise en ligne début janvier.

<https://youtu.be/rPKZKvQzhik>

Conférence organisée par l'association "Unis vers SEL" à Saint Clair du Rhône

<https://youtu.be/XhJDvjVmaHs>

Images sont tournées à Saint-Clair du Rhône.

MIEUX CONNAÎTRE LE

RIC

EN TOUTES MATIÈRES

“

ÊTES-VOUS FAVORABLE AU RIC (RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE) EN TOUTES MATIÈRES ?

”

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)

EN BREF/

**Avec le RIC, les citoyens pourront
abroger les lois inappropriées ou injustes...
Et proposer des lois !**

Le RIC en toutes matières permet
également de :

- Contrôler nos taxes (fiscalité)
- Modifier la Constitution
- Décider de nos traités, pactes et accords internationaux
- Révoquer un élu

Le RIC a pour objectif fondamental de dissuader les élus d'aller contre l'intérêt général, et de permettre une véritable concertation, une réelle écoute des besoins des Français. Avec lui, les citoyens pourront soumettre à référendum leurs revendications -dès lors qu'elles sont plébiscitées par un nombre suffisant de citoyens-.

Les citoyens seront appelés aux urnes afin de voter (annuellement, bi-annuellement ou trimestriellement) pour se prononcer sur différents sujets (comme c'est actuellement le cas en Suisse).

LE CONSTAT/

Depuis des décennies les sondages indiquent que plus de

83%

des Français sont favorables au RIC, dont 35% très favorables* et pourtant ils n'en disposent toujours pas !

Il a été au programme de certains partis mais n'a jamais pu être mis en place de manière concrète.



Nous proposons de soutenir une révision de l'article 3 de la Constitution française (sur la base existante), en y ajoutant le texte surligné en jaune, comme suit :

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum d'initiative citoyenne en toutes matières, y compris constitutionnelle et de ratification des traités; cet article ne peut être modifié que par voie référendaire. »

CONSULTATION DU BUREAU N°3 DE SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Vous êtes inscrits au bureau Numero 3 de Saint-Clair-du-Rhône (38370).
Après une période d'information de 19 jours, vous serez appelés à donner votre réponse à bulletin secret. Les résultats de cette votation, annoncée le 22 décembre 2018 dans la presse, seront scrutés par tous les médias nationaux.

La régularité de ce scrutin étant garantie par huissier de justice.

Un OUI massif au "RIC en toutes matières" sera décisif pour que le peuple puisse participer activement à la vie politique et prenne part, de manière directe, aux grandes décisions prises pour le pays.

VOTES

Les bulletins porteront la question suivante :

Êtes-vous favorable au RIC
(Référendum d'Initiative Citoyenne)
en toutes matières ?

RÉPONSE :

OUI/NON ou BLANC

Les votants indiqueront leur vote, en entourant la réponse de leur choix ou en rayant les mentions inutiles.

LE VOTE AURA LIEU

**Les samedi 12, dimanche 13
et lundi 14 janvier 2019
de 8h00 à 18h00**

Dépouillement le lundi 14/01
après clôture.

Vote par procuration possible. Conditions
énoncées dans le détail du déroulement de
la procédure, ci-contre →

Déroulement de la procédure :

Elle est déposée chez Mr Valette Patrick, Huissier de Justice au Péage de Roussillon (pose de scellés sur l'urne, règlement, bulletin, enveloppe, ouverture de l'urne).

Chaque votant doit se présenter avec une pièce d'identité et signer l'émargement une fois le bulletin sous enveloppe déposé dans l'urne. Les bulletins raturés, illisibles ou équivoques seront considérés comme NULS. Le vote blanc est comptabilisé.
L'information délivrée par le compteur mécanique sur l'urne est purement indicative, seul le nombre des bulletins présents dans l'urne et le nombre de signatures émargées seront pris en compte.

Le vote par procuration est accepté : le mandataire doit se présenter avec une procuration écrite et une pièce d'identité du mandant. (Le vote par procuration est accepté. Se munir de la lettre vous désignant et d'une pièce d'identité).

Déroulement de la campagne référendaire :

- **Lundi 24 décembre 2018 :**
début de la campagne
- **Vendredi 11 janvier 2019 à 18h00 :**
fin de la campagne

C'est une période d'information contradictoire de 19 jours, pendant laquelle, tous les candidats aux législatives 2017, au 1^{er} tour sont invités à donner leurs "consignes de vote".



article3.fr



unisverssel.info



clic-ric.org

CONTACTS ORGANISATEURS :

L'association "Article 3" (Tel. 06 23 96 08 15) et l'association "UnisVers S.E.L." (Tel. 07 82 00 13 05) sont toutes deux membres du "CLIC" (Comité de Liaison pour l'Initiative Citoyenne). Toute personne, adhérente ou non, désirant prêter son concours est invitée à se manifester auprès des associations organisatrices.



Source : <https://www.ric-france.fr/actu/consultation-du-bureau-n3-de-st-clair-du-rho%CC%82ne>

Fil facebook correspondant à ce billet :

<https://www.facebook.com/etienne.chouard/posts/10156847541822317>